



BP RESPONSABLE DE BÛCHERONNAGE MANUEL ET DE DÉBARDAGE

Sur
7 mois

VERS QUELS DÉBOUCHÉS ?

- Chef d'entreprise de travaux forestiers,
- Chargé de production en sylviculture,
- Conducteur de travaux,
- Conducteur d'engins forestiers,
- Ouvrier qualifié en sylviculture.

PRÉ-REQUIS, CONDITIONS D'ACCÈS

- Le Brevet Professionnel (BP) se prépare en 7 mois
- Avoir 18 ans
- Être demandeur d'emploi
- Avoir un diplôme de niveau 3

EXAMEN

- Le BP est un diplôme de niveau 4, délivré par le Ministère de l'Agriculture, obtenu à partir d'Unités Capitalisables (UC)
- RNCP N°37562

POURSUITE D'ÉTUDES

- Un autre BP,
- Certificat de Spécialisation (CS).

QUELQUES CHIFFRES

- Taux de réussite : pas de données (1° promo)
- A 6 mois de sortie de formation : pas de données (1° promo).

TARIFS (1)

Frais pédagogiques et frais liés à la vie résidentielle (hébergement, restauration, ...), nous consulter ou voir le site internet.

Pour les apprentis, possibilité de prise en charge des frais de formation par l'OPCO, Pôle Emploi et/ou l'entreprise. Pour plus de détails, nous consulter

ACCESSIBILITÉ / HANDICAP

- Bâtiments aux normes d'accessibilités aux personnes à mobilité réduite.
- Accessibilité à la formation : nous consulter pour étudier avec notre référent handicap la faisabilité selon la formation.

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE



DURÉE

- 800 h à la MFR
- 420 h en entreprise / organisme.



RYTHME D'ALTERNANCE

- 4 - 5 semaines à la MFR
- 2 semaines en entreprise / organisme.



STATUTS

- Scolaire Ministère Agriculture
- Apprentissage jusqu'à 30 ans (prise en charge par les OPCO d'une partie des frais de d'hébergement et de formation)
- Contrat de professionnalisation
- Programme Régional de Formation
- Congés Individuels de Formation

LA FORMATION EN MFR

Etablissement privé, associatif, en contrat avec l'État N°L4808

OBJECTIFS ET CONTENUS DE LA FORMATION

COMPÉTENCES ATTESTÉES

C 1 : Se situer en tant que professionnel des travaux forestiers (développer une culture professionnelles en lien avec le vivant - se positionner en tant que professionnel des travaux forestiers)

C 2 : Assurer le pilotage d'un chantier de récolte des bois (estimer la faisabilité technico-économique d'un chantier de récolte des bois - assurer l'organisation et le suivi du découlement des travaux sur un chantier de récolte des bois)

C 3 : Réaliser des travaux de bûcheronnage manuel abattage - façonnage)

C 4 : Réaliser des travaux de débardage et de tri des bois

C 5 : Assurer l'entretien courant et les réparations mineures des matériels forestiers (réaliser l'entretien quotidien et périodique des engins forestiers et de leurs équipements - effectuer des dépannages et réparations mineures sur le petit matériel et les équipements des engins forestiers)

C 6 : S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

LA FORMATION EN ENTREPRISE

TYPE D'ENTREPRISE D'ACCUEIL

Secteur public :

- Office National des Forêts
- Collectivités territoriales...

Secteur privé :

- Coopératives,
- Entreprises de la transformation du bois
- Exploitation forestière
- Associations, groupements de propriétaires forestiers ...



Etablissement privé de formations par alternance sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture - N°L4808

WWW.mfr.occitanie.fr

LES PLUS...

AUTRES QUALIFICATIONS :

- Formation de Sauveteur Secouriste du Travail (obligatoire).

SITE DE FORMATION

Maison Familiale Rurale - École de Javols

189, Route de Mende - JAVOLS

48130 PEYRE EN AUBRAC

04 66 42 84 21

mfr.javols@mfr.asso.fr

www.mfr-javols.fr



(1) Détails et mise à jour sur notre site internet